

B

TRAITE DE PAIX

entre

LA REPUBLIQUE DE FINLANDE ET LA REPUBLIQUE
SOCIALISTE FEDERATIVE DES SOVIETS DE RUSSIE.

(Dorpat, 14 octobre 1920) (*)

Le Gouvernement de la République de Finlande et le Gouvernement de la République Socialiste Fédérative des Soviets de Russie,

considérant que la Finlande, en 1917, s'est proclamée État indépendant et que la Russie a reconnu l'indépendance et la souveraineté de l'État finlandais dans les frontières du Grand-Duché de Finlande, et

animés du désir de mettre un terme à la guerre survenue depuis entre leurs États et de créer entre eux des relations pacifiques durables, ainsi que de régler définitivement la situation découlant de l'ancienne union politique entre la Finlande et la Russie,

ont décidé de conclure un Traité en ce but et, à cet effet, se sont fait représenter comme suit:... qui, après s'être

(1) La Finlandia, proclamatasi indipendente il 4 dicembre 1917, fu riconosciuta dal Governo bolscevico il 4 gennaio 1918. Ma i bolscevichi non si disinteressarono, come sembrava, della Finlandia e questa dovette reprimere, con le sue truppe bianche coadiuvate da volontari svedesi, e, più tardi, anche da truppe tedesche, il movimento rosso. I rapporti finno-sovietici restarono tesi lungamente, finché, avviate si le trattative a Dorpat, si potette addivenire al trattato di pace del 14 ottobre 1920. Cfr. il mio volume *Le costituzioni degli Stati dell'Europa orientale*, Roma, 1929, vol. I, pag. 249 segg. e PAVONI, *L'indipendenza finlandese*, Roma, 1928. Il trattato di Dorpat fu ratificato rapidamente dai due Governi (cfr. § 2 Introd.).